ECHO DU LAVOIR

Août 2022

CC-BY-NC-SA Jean-François Zerr

Aidez nous à limiter la consommation de papier en signalant à la mairie (03.81.58.56.57) que vous ne souhaitez plus recevoir l'écho du lavoir dans votre boîte aux lettres et consultez la version numérique en couleur :

https://grandfontaine.fr/echos-du-lavoir/

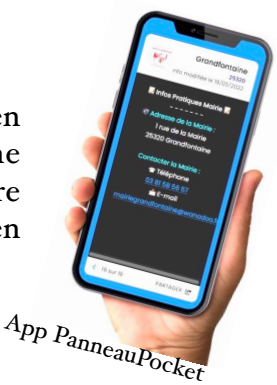

App PanneauPocket

Edito

Chères Grandifontaines, chers Grandifontains,

C'est l'heure de la rentrée, les vacances sont derrière nous.

Septembre rime avec achat des fournitures scolaires pour les enfants, inscriptions aux clubs de sport ou activités culturelles, mais aussi retour au travail ou à l'école.

Malgré l'augmentation de la population à Grandfontaine, une fermeture de classe aurait pu être effective à la rentrée, en maternelle. Nous avons pu éviter cette fermeture grâce à des échanges fructueux avec le Rectorat dans un contexte d'arrivée prochaine de jeunes enfants.

Que retenir de cet été ? Des records de chaleur de nouveau atteints, une sécheresse et un manque d'eau dans de nombreuses régions et des incendies majeurs jusque dans le Jura.

Aurions-nous pu imaginer, il y a quelques années, de tels feux dans notre région nécessitant l'intervention des Canadairs ? Sûrement pas !

Le réchauffement climatique est une réalité et nous allons devoir faire avec.

Depuis le début de l'année, nous avons enchaîné les élections, présidentielles d'abord, puis législatives en juin. Au-delà des résultats, nous ne pouvons que constater une abstention très élevée (jusqu'à 50% selon les élections). Cette démobilisation civique et électorale est inquiétante. Nous passons progressivement d'une démocratie représentative à une démocratie de l'abstention, qui devient, de fait, le premier « parti » de France.

Il devient urgent de reconnecter les Français·es et leur vie quotidienne au monde politique.

Vous l'avez sans doute remarqué, le marquage au sol a été réalisé dans les rues de Grandfontaine. Nous avons profité de ce marquage pour tracer des places de stationnement sur le parking de l'épicerie. Deux places PMR (Personne à Mobilité Réduite) ont été réservées sur ce parking. Par civisme, je vous invite à les laisser libres sauf si vous êtes titulaire d'une carte de stationnement pour personne handicapée ou d'une carte « Mobilité inclusion ».

Nous sommes régulièrement confrontés à des dépôts de déchets ou de sacs poubelles dans le village. Chaque semaine, nos employés évacuent, au frais de la commune, ces déchets. Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule peut entraîner une contravention de 5e classe, soit jusqu'à 1.500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque jusqu'à 75.000 € d'amende.

N'hésitez pas à avertir la municipalité en cas de constatation de dépôts sauvages.

Le Grand Besançon Métropole travaille actuellement sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). L'objectif étant l'approbation du PLUi en 2025. Un pupitre est accessible en mairie pour vous informer sur l'avancement de ce PLUi. Vous trouverez également des informations sur le site internet du Grand Besançon (plui.grandbesancon.fr)

Côté urbanisme, le village change également. L'attractivité de Grandfontaine n'est plus à démontrer. Au centre du village, sur la place de la bascule, les appartements sont en cours d'aménagement. Le bâtiment face à la boulangerie devrait être livré en 2023, le lotissement MOYSE, chemin des pièces, sera bientôt terminé et les habitant·e·s du lotissement du *Bois Joli* sont en cours d'installation.

Nous organiserons bientôt une réunion d'accueil pour ces Grandifontain·e·s nouvellement arrivé·e·s.

Pour finir, je vous souhaite à tous et toutes, une bonne rentrée et un bel automne.

Votre Maire

Henri BERMOND

Sommaire

Edito	2
Etat civil	3
En bref	4
Echos des Assos	5
Un peu d'histoire	6
Chaud devant	7
Inauguration	9
Défenseur des droits	10
Octobre rose	11
Club climat	12
Mobilité	15
Expression libre	17
Avant de se quitter	18
Vie pratique	19
Feu d'artifice	20

Etat civil

Naissance :

- Eden VIGIER 03 juillet 2022
- Héra BOUTAR 05 juillet 2022
- Marceau BILLAMBOZ 14 juillet 2022
- Lise SERRUROT 21 juillet 2022
- Ethan VIMARE 09 août 2022
- Arsène CHABERT 10 août 2022

Décès :

- Gisèle MICHEL-NOEL 01 juin 2022

BIBLIOTHEQUE

Informations de rentrée :

Réouverture le samedi 3 septembre de la bibliothèque relookée cet été.

Quelques-unes de nos dernières acquisitions :

Ecoute la pluie tomber	Olivia Ruiz
Il nous restera ça	Virginie Grimaldi
Dans les brumes de Capelans	Olivier Norek
Labyrinthes	Franck Thilliez
Azincourt par temps de pluie	Jean Teulé
Le jardin des cyprès	Françoise Bourdon
Cœur du Sahel	Djaïli Amadou Amal
Notre otage à Acapulco	Jean-Christophe Rufin
Un si bel horizon	Françoise Bourdin
Les hommes ont peur de la lumière	Douglas Kennedy

Nouvel arrivage de la Médiathèque Départementale : 300 livres (romans, BD, documentaires) pour lecteur·trice·s de tous âges. Et de nouveaux achats prévus dès septembre.

Rappels :

site : https://www.bibliotheque-grandfontaine25320.fr

Inscription gratuite pour tou·te·s et horaires sur la page d'accueil.

En bref

Nouvel arrêt de bus - Route de Torpes

La traversée de notre village a été perturbée en juin par les travaux de création d'un arrêt aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite). Le choix de sa position a été fait par défaut. En effet, la taille du quai ne permettait pas d'utiliser les arrêts actuels. Seule la route départementale remplissait les conditions d'implantation. Cette création s'inscrit dans une mise aux normes de l'ensemble du réseau du Grand Besançon Métropole. Chaque village doit avoir au moins un arrêt aménagé. C'est maintenant chose faite pour Grandfontaine.

Ce qui change / ce qui ne change pas :

A compter du lundi 29 août, ce nouvel arrêt remplace l'actuel arrêt *Place des écoliers* pour les lignes 56 et Diabolo 128 (collège Jean Jaurès).

En revanche, pas de changement pour les lignes Diabolo 114 et 220 desservant les collèges Voltaire et Cartannaz ainsi que pour le car de l'école primaire qui continueront à utiliser l'arrêt *Place des écoliers*.

Adapei du Doubs - mots de sa présidente

Depuis 2019, l'Adapei du Doubs n'avait pas pu organiser sa traditionnelle *Opération Brioches*. Cette dernière a enfin eu lieu en avril 2022.

Cette manifestation est la seule action ressource de l'Adapei du Doubs pour financer : formations, activités culturelles, sportives, loisirs ainsi que ses actions militantes avec et pour les personnes en situation de handicap au sein des sept sections locales de l'Adapei du Doubs : Baume-les-Dames, Besançon, Maîche, Morteau, Ornans, Pays de Montbéliard, Pontarlier.

Comme lors des précédentes éditions, les généreux donateurs du Doubs, en 2022, ont fait un très bon accueil aux bénévoles porteurs de brioches, nous les en remercions.

Un grand merci également à vous, mesdames et messieurs les Maires, pour votre implication, qu'elle soit au niveau de la communication, logistique ou même, pour certains d'entre vous, pour la gestion totale de notre Opération Brioches.

Nicole Gauthier

Arrêt-minute

Un arrêté municipal a été pris fixant la durée d'occupation maximale des places de l'arrêt-minute situé route de Torpes devant l'école élémentaire à 3 minutes.

Cet arrêté prendra effet dès l'installation du panneau portant l'information.

*N.B. : Il est rappelé qu'il est **interdit** d'occuper ces places **à contre-sens** de la circulation.*

Parking de l'épicerie

Le service voirie du Grand Besançon Métropole a procédé au traçage des places courant juin. Conformément à la loi, des places PMR ont été créées. Il est demandé aux usagers de ce parking de prendre en compte ce changement et de les laisser libres.

Ruisseau en bas de la rue de l'église

Après plus de deux ans de procédures administratives, l'intervention sur le ruisseau a enfin pu avoir lieu. Il s'agissait de retirer les dépôts alluvionnaires qui s'étaient accumulés année après année. En retrouvant son lit initial, un courant plus rapide permettra de réduire le phénomène de comblement et réduire les risques d'inondations lors d'épisodes orageux.

Echos des Assos

Le Club des loisirs prendra les inscriptions à ses activités le mercredi 7 septembre de 16 à 19h à l'espace Paul Givernet. Si vous êtes intéressé·e·s, n'oubliez pas de vous munir du bulletin d'inscription et du questionnaire de santé à télécharger sur le site de la mairie de Grandfontaine (*https://grandfontaine.fr/a-propos-de/club-des-loisirs*) ainsi que de votre certificat médical. Vous trouverez joint à l'*Echo du lavoir* le bulletin du club des loisirs avec l'ensemble des activités proposées.

L'EMICA redémarrera ses activités d'enseignement musical le lundi 12 septembre. Pour toute nouvelle demande d'inscription, vous pouvez contacter son directeur Laurent Silvant au *03.81.48.53.89* ou bien utiliser le formulaire de contact sur le site de l'association (*http://www.emica.fr/contact-us/*). La journée portes ouvertes de l'EMICA se tiendra à la maison des associations de Franois le samedi 3 septembre de 9h30 à 12h et l'association sera présente pour les inscriptions à la salle Paul Givernet de Grandfontaine le mercredi 7 septembre de 16h30 à 19h.

Le comité des fêtes souhaite organiser une marche nocturne le samedi 24 septembre sous réserve de trouver suffisamment de bénévoles pour l'encadrer. Si vous êtes intéressé·e·s par cet événement ou pour aider à l'organiser, contactez le président du comité Gérard Capelli au *06.30.24.22.98* ou *capelligerardetsophie@gmail.com*.

Le club des aînés reprendra ses activités le mardi 13 septembre à 14h espace Paul Givernet avec ses inscriptions. Le club va organiser un repas dansant ouvert à tous le dimanche 23 octobre à midi espace Paul Givernet animé par Daniel Bonnefoy et Jojo. Choucroute et bonne humeur seront au rendez-vous pour 27 euros par personne : *byotmarieodile@gmail.com* ou *03.81.58.56.88*.

Le club de football US Grandmont ne propose plus d'activités pour les seniors. Pour l'inscription des juniors, vous pouvez contacter son président Julien Piller au *06.42.06.74.59* ou *piller.julien@lbfc-foot.fr*.

Le tennis club Grandfontaine prépare sa nouvelle saison 2022-2023. Les inscriptions auront lieu le samedi 27 Août de 14h à 17h et le vendredi 2 septembre de 18h à 20H au club-house (près des courts extérieurs). Pensez à ramener les anciennes clés d'accès aux courts qui seront changées dès le samedi 27 Août. Pour information, les cours reprendront le mardi 6 septembre.

Marché des Trois Villages - cet automne

Les prochains marchés auront lieu les :

- 2 septembre à Thoraise
- 7 octobre à Montferrand
- 4 novembre à Grandfontaine

avec toujours de nombreux producteurs locaux, restauration et buvette sur place et ambiance musicale.

Retenez bien ces dates pour venir nombreux !

Un peu d'histoire de notre beau village

Partons à la rencontre de l'histoire de notre beau village. A travers plusieurs numéros de l'écho du lavoir nous allons traverser les siècles et les millénaires. De -2700 à nos jours, notre village a vécu énormément de péripéties et nous allons les découvrir ensemble.

Le Moyen Âge (fin du Ve siècle à la fin du XVe siècle) est une période compliquée pour Grandfontaine et ses habitants.

D'après les écrits, il aurait existé un monastère dédié à St Lothain (ou Lautein, était un moine de l'abbaye Saint Symphorien d'Autun) sur la commune de Grandfontaine. En effet en 1089 le pape Urbain II aurait confirmé le monastère Sainte Marie (de Grandfontaine) à l'abbaye Clunisienne (rattachée à Cluny en Bourgogne) de Baume-Les-Messieurs. Quarante personnes y auraient vécu.

Durant cette période, le territoire de la commune appartient aux seigneurs de Montferrand-Le-Château puis à la famille Gauthiot de Gray et enfin aux Jésuites de Besançon. La communauté, surtout composé de paysans, doit verser nombre de redevances aux seigneurs. Ainsi pendant la Guerre de Dix Ans les habitants de la commune ont dû participer au règlement de la rançon du seigneur Gauthiot.

Le village entre officiellement dans l'histoire lorsque le pape Grégoire VII (1015-1085) confirme l'Abbaye de Baume-Les-Messieurs dans la possession du monastère de Sainte-Marie avec toutes ses dépendances dont Grandfontaine fait partie. Cela se fit en 1078.

En 1254 Jehan de Montferrand hypothèque « sa ville de Grand Fontaine ». C'est la comtesse palatine de Bourgogne qui lui rachète pour la somme de 63 livres estevenantes qui au départ était destiné à l'achat d'un nouveau cheval.

Le 4 janvier 1268 Pierre de Montferrand, Vicomte de Besançon, vend ses seigneuries de Grandfontaine et de Mont. Hugues de Montferrand, son oncle, en devient le nouveau propriétaire, il est déjà seigneur de Thoraise depuis 1253. La commune ne changera pas de famille jusqu'à ce qu'elle soit vendue le 23 mai 1383, soit un peu plus de cent ans après, par Jean IV de Thoraise à Ancel de Salins, seigneur de Montferrand (par sa femme) et de Vaugrenans. Il acquiert Grandfontaine et Mont pour la somme de 400 francs d'or.

Rallye Photo : Le but du jeu est de se balader dans Grandfontaine pour retrouver ces lieux :

Images du jeu

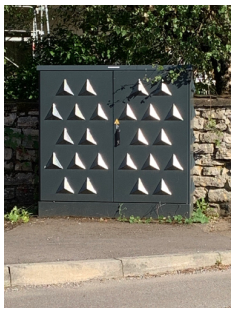

Les réponses seront publiées sur Facebook le 15 septembre et dans le prochain numéro de l'écho du lavoir.

Si vous avez des connaissances à partager sur notre village, n'hésitez pas à contacter la mairie pour que nous puissions nous rencontrer.

Réponse au jeu du numéro précédent (de gauche à droite) :

cheminée de la cabane des chasseurs (bois du crot) – poteau électrique chemin des pièces – borne incendie combe maz – coffrets électriques chemin des écureuils – lumières de la maison médicale

Chaud devant : Restrictions d'eau et réchauffement climatique

Au cours de l'été 2022, la commune de Grandfontaine a été touchée par plusieurs épisodes de canicule et de fortes précipitations. Météo France a indiqué que le mois de juillet 2022 est le mois le plus sec connu depuis 1958 et ses prévisions pour la période d'août à fin octobre envisagent un temps plus chaud et plus sec que les normales saisonnières.

La préfecture du Doubs a été dans l'obligation de prendre un arrêté de restriction des usages de l'eau dans 110 communes du Haut à compter du 29 juillet 2022 et dans les autres communes du Doubs dont Grandfontaine à partir du 10 août pendant 3 mois. Le déficit de précipitations aggravé par les fortes températures a desséché les sols et dégradé les débits des rivières avec un niveau des nappes phréatiques qui continue de baisser. C'est tout le cycle de l'eau qui est actuellement perturbé (schéma ci-dessous).

Carte représentant le niveau de gravité maximal limitant les usages de l'eau par département en vigueur au 19/08/2022

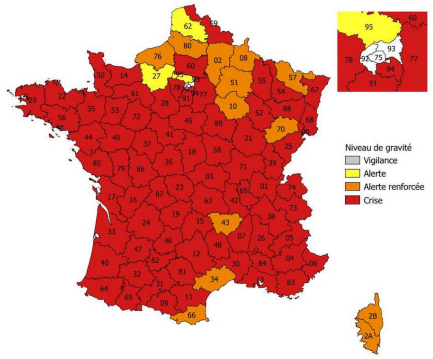

Production : MTECT/DGALN/DEB/EARM3
Le 19/08/2022

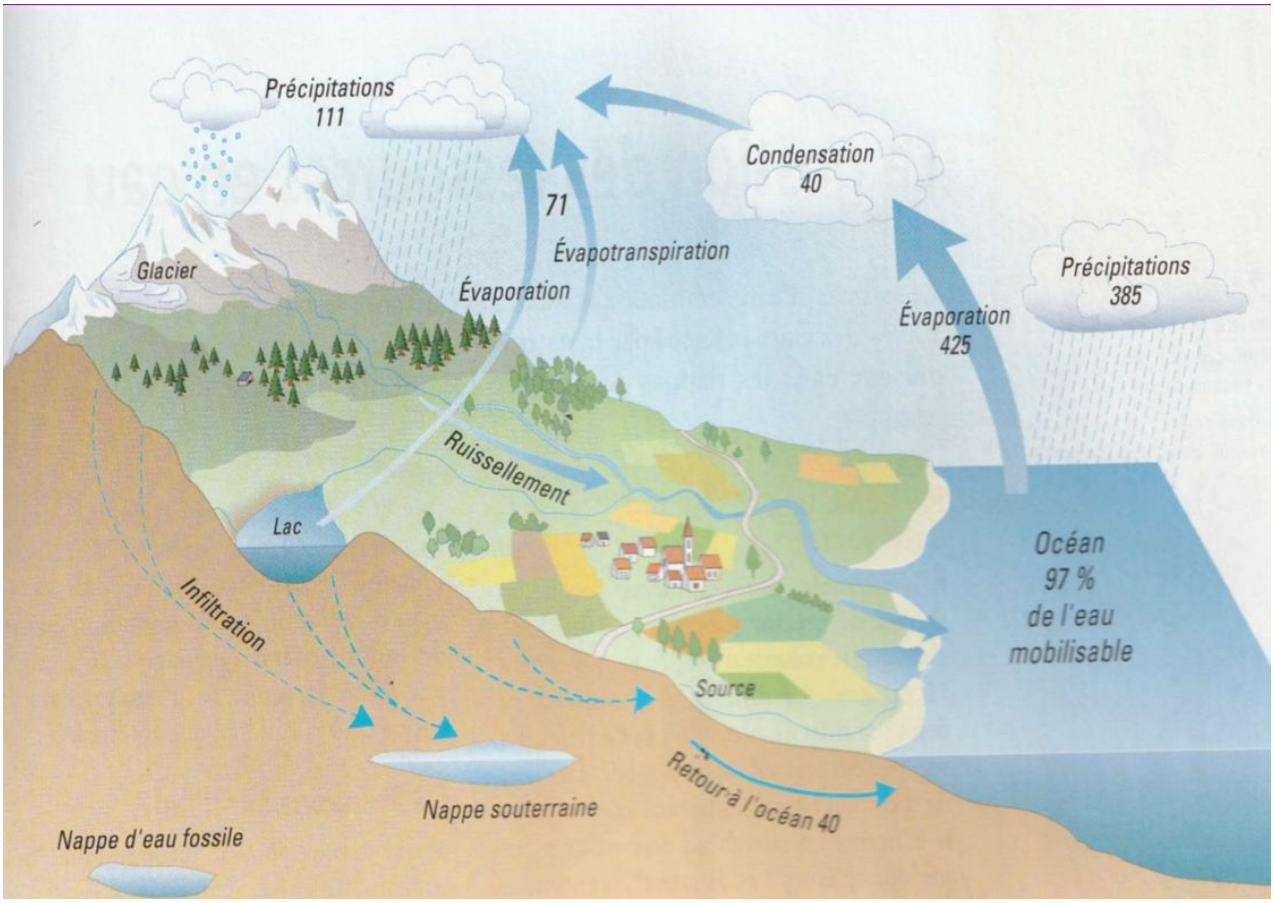

Au niveau national, une large majorité de départements ont été classés en crise cet été, limitant les usages de l'eau pour les particuliers, les entreprises, les collectivités et des exploitants agricoles selon des conditions différentes.

Pour les particuliers, les interdictions suivantes peuvent être citées :

- lavage des véhicules, y compris en station de lavage professionnelle, sauf impératif sanitaire ;
- arroser les massifs fleuris, plantations en contenant, pelouses ;
- arroser les espaces verts ;
- remplir ou vidanger les piscines privées...

L'ensemble des limitations et interdictions sont consultables et téléchargeables sur le site de la préfecture :
https://www.doubs.gouv.fr/content/download/37297/230899/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20CRISE%20Moyennes%20vall%C3%A9es.pdf

Des contrôles pédagogiques sont menés dans les communes soumises à ces restrictions, des contraventions peuvent éventuellement être dressées et les Maires ont la possibilité de prendre par arrêté municipal des mesures plus contraignantes et adaptées à la situation locale sur le fondement de la salubrité et de la sécurité. Pour information, le site internet PROPLUVIA indique les niveaux de restriction en vigueur : *http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp*

La maîtrise de la consommation d'eau est donc un enjeu important pour les années à venir pour l'environnement et le budget des ménages. Pour plus d'information sur les économies d'eau, vous pouvez consulter le site de l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie/secheresses-comment-economiser-leau ou celui du Centre d'information sur l'eau : https://www.cieau.com/le-cieau/

Parallèlement à la baisse des précipitations, les incidents météorologiques violents se multiplient avec le réchauffement climatique, comme celui dévastateur du 20 juillet dans le Haut Doubs. Avec une température moyenne mondiale augmentée de 1,5°C d'ici 2040 et de plus de 3°C d'ici 2100 selon les prévisions du GIEC, les climats vont se modifier rapidement, apportant à la France située en zone tempérée des étés plus chauds et précoces, des hivers plus doux, mais aussi une nouvelle météorologie marquée par des événements extrêmes plus fréquents : canicules, dômes de chaleur, pluies diluviennes, feux de forêt...

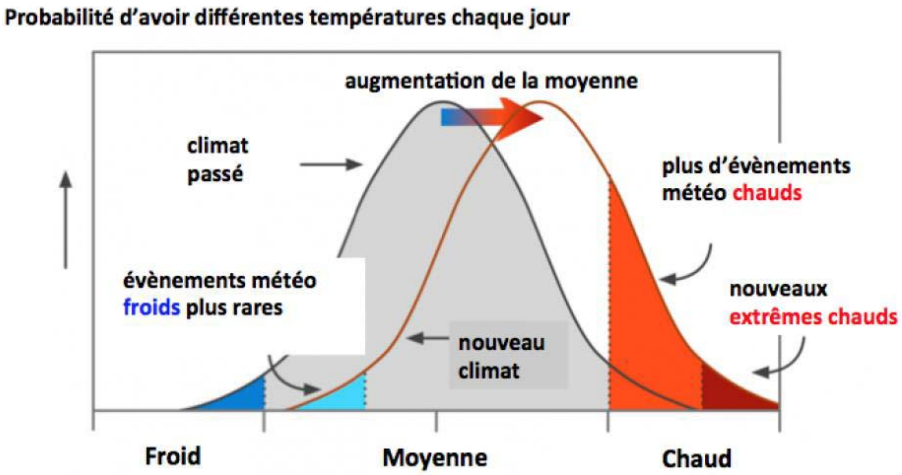

Les écosystèmes et les sociétés humaines vont devoir s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques et météorologiques. Et il est aussi important d'agir au niveau local sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), sur la transformation des milieux vivants, sur les modes de vie, de déplacement et de production afin de limiter ce réchauffement climatique.

Vous pouvez retrouver plus d'informations à propos du réchauffement climatique sur le site officiel du gouvernement : *https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique* ou au niveau régional : *https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/*

Inauguration de la rénovation de l'école élémentaire

C'est en 2015, sous la houlette de François LOPEZ et de l'ancienne équipe municipale, que la décision de rénover le bâtiment de l'école élémentaire a été prise.

Que de chemin parcouru depuis, entre la construction de la crèche zone artisanale et la pose du bardage en bois sur les murs du bâtiment malgré les épisodes COVID qui ont retardé les travaux et repoussé la date d'inauguration.

Finalement, c'est le 25 juin dernier que nous avons pu enfin, réaliser cette cérémonie en présence de :

Mme JACQUEMET (Sénatrice) et M. GROSPERRIN (Sénateur), M. CROIZIER (Député), Mme INEZAREME (Conseillère régionale), Mme VIGNOT (Présidente de Grand Besançon Métropole et Maire de Besançon), M. BERMOND (Maire de Grandfontaine) ainsi que mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de Grandfontaine.

Le montant total des travaux de rénovation s'élève à 1.377.000 euros.

Nous avons bénéficié des aides :

- *de l'Etat pour un montant de 261.000 €*
- *du Conseil Régional pour un montant de 171.000 €*
- *du Département pour un montant de 164.000€*
- *du Grand Besançon Métropole pour un montant de 45.000 €*
- *de l'ADEME pour un montant de 1.700 €*

A noter la présence des anciens directeurs et directrices de l'école qui ont pu constater avec bonheur les améliorations apportées à la structure. Le bâtiment compte huit salles de classe potentielles ainsi qu'une annexe de restauration.

Cette cérémonie a été l'occasion de mettre à l'honneur :

- ***François LOPEZ***, pour son engagement envers la commune de Grandfontaine, avec 25 ans au sein du conseil municipal de Grandfontaine, dont 12 années en qualité de Maire. Il a également été Vice-président au Grand Besançon Métropole, en charge de la gestion des déchets, de 2014 à 2020 ;

- ***Martine GIVERNET***, pour son engagement, envers la commune de Grandfontaine, avec 25 ans au sein du conseil municipal de Grandfontaine, dont 19 années en qualité d'Adjointe ;

- ***Marie-Odile BYOT***, Présidente du club des Aînés à Grandfontaine. Le club des Aînés, regroupant 70 adhérent·e·s, permet à ceux-ci de garder un lien social et de partager repas, goûters et voyages ou activités.

Délégué·e du Défenseur des droits dans le Doubs

Le Défenseur des droits, **institution publique indépendante créée en 2011, est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles**. Plus concrètement, le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne qui estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Dans le cadre de son activité, le Défenseur des droits s'appuie sur près de 250 collaborateurs qui travaillent au siège à Paris ainsi que sur plus de 500 délégués bénévoles du Défenseurs des droits. Ces derniers assurent des permanences dans plus de 830 points d'accueil : maisons du droit et de la justice (MJD), points d'accès au droit (PAD), mairies, préfectures ainsi que dans les établissements pénitentiaires.

Les permanences du secteur de Pontarlier et Valdahon ainsi qu'à la maison d'arrêt de Besançon sont à pourvoir à partir de l'automne 2022.

Missions

Les missions des délégués consistent à écouter, informer, réorienter les usagers vers une structure adaptée, régler à l'amiable ou transmettre la demande au siège, dans le cadre de litiges concernant :

- un dysfonctionnement d'un service public,
- la protection de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant,
- une discrimination.

Engagement

Les délégués s'engagent à tenir 2 demi-journées hebdomadaires de permanence d'accueil du public auxquelles il convient d'ajouter une durée équivalente permettant l'analyse et le traitement des réclamations. Les délégués s'engagent à assurer le suivi des demandes reçues via le logiciel informatique de l'institution et à présenter un bilan d'activité à la presse une fois par an.

Qui peut devenir délégué ?

Aucune compétence juridique n'est requise et tous les profils sont les bienvenus ! Toutefois, il convient de posséder une bonne capacité d'écoute, d'avoir le sens et le goût du contact, de disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse et d'être capable de rédiger des courriers et d'utiliser les outils informatiques courants (traitement de texte, messagerie, navigation sur Internet, utilisation du logiciel de l'institution).

Ces missions vous intéressent ?

Adressez une lettre de motivation et un C.V. par voie électronique au Pôle régional Bourgogne-Franche-Comté : bfc@defenseurdesdroits.fr

Pour plus d'informations sur le Défenseur des droits : *https://www.defenseurdesdroits.fr/fr*

Défenseurdesdroits
République Française

Octobre rose

Octobre Rose Cancer Du Sein © Radio France - Servane Estarellas

Du 1er au 31 octobre 2022, Grandfontaine s'implique dans la 29e édition *Octobre Rose*, une campagne de lutte contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Tout au long de ce mois et en particulier, **la semaine du 17 au 22 octobre 2022**, diverses manifestions auront lieu :

- La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) proposera des actions d'information, de prévention ainsi que des ateliers de sensibilisation à l'auto-palpation grâce à un buste de palpation mammaire (date à préciser) ;
- Des intervenants extérieurs, Escap'Ad, proposeront une ou deux séances de sport APA (Activité Physique Adaptée) couplées avec l'activité Zumba du Club des Loisirs, suivi d'une mini-conférence APA et cancer le **jeudi 20 octobre 2022** ;
- Le **samedi 22 octobre 2022**, un atelier diététique sera présenté par Mme Justine Thielley (horaire à préciser) ;
- Le **samedi 22 octobre 2022**, en fin de matinée, et début d'après-midi, Céline Bouttemy organisera une marches ***reconnexion à soi par la nature***, selon le nombre d'inscrit·e·s, une seconde marche pourrait être programmée ;
- Le **samedi 22 octobre 2022,** un spectacle avec une chorale se produira à l'église de Grandfontaine en fin d'après-midi ;
- *La fée à la moustache* exposera ses œuvres du **10 au 20 octobre 2022** à la MSP.

En parallèle des activités proposées par la MSP, vous pourrez également participer, aux séances de danse proposées par Mme POLAIN, si la météo le permet et durant tout le mois d'octobre, tous les samedis matin sur la Place de la Bascule (horaire à préciser).

Vous retrouverez également des livres sur cette thématique présentés à la bibliothèque municipale.

Comme l'année dernière, des banderoles de soutiens-gorges seront installées dans le village construites à l'aide de vos soutiens-gorges usagés déposés à la MSP. D'autres symboles viendront compléter cette manifestation.

Nous comptons sur la collaboration d'un maximum d'entre vous pour la réussite de cet événement. Les commerçants seront également invités à mener une action au sein de leur commerce.

Une communication complémentaire sera faite entre le 3 et le 10 octobre 2022 pour préciser les actions proposées.

Club climat : quelques notions utiles à connaître

Il y a aujourd'hui un consensus scientifique sur l'effet des sociétés humaines sur le climat global de notre planète.

Ce lien a conduit à proposer le terme *Anthropocène* (qui signifie l'Ère de l'humain) pour qualifier l'époque géologique qui commencerait lorsque l'influence de l'être humain sur la géologie et les écosystèmes est devenue significative à l'échelle de l'histoire de la Terre.

Les liens entre l'activité humaine et notre environnement sont aussi nombreux que complexes. Cet article a pour objet de braquer les projecteurs sur certains de ces liens pas toujours intuitifs.

Effet Rebond

L'effet Rebond est un cas particulier du paradoxe de Jevons.

https://floraisons.blog/leffet-rebond/

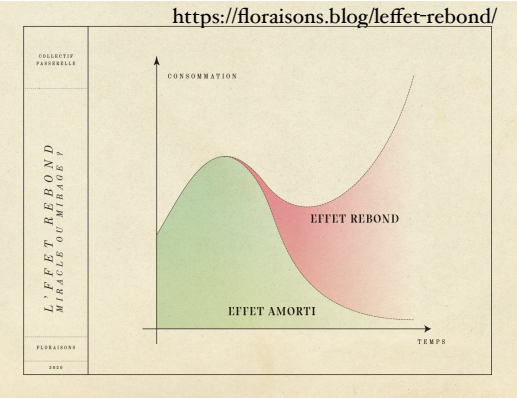

Origine : en 1865, William Stanley Jevons publie un ouvrage dans lequel il retrace l'évolution de la machine à vapeur. Il constate que la machine créée par James Watt est plus efficace que la machine de Thomas Newcomen puisqu'elle consomme moins de charbon pour le même service rendu. Le bon sens nous conduit à en déduire que la consommation de charbon devrait diminuer avec des machines plus efficaces. En pratique, il n'en est rien. La technologie étant plus efficace, la machine de Watt participe à l'essor de la révolution industrielle. Les machines se multiplient, c'est l'apparition de la mécanisation de l'agriculture et la transformation de l'activité industrielle. La consommation de charbon se met alors à augmenter dans des proportions inédites.

Le paradoxe est donc le suivant : une meilleure efficacité dans l'utilisation d'un produit augmente la demande pour ce produit.

Exemples ayant des effets sur le climat :

- L'augmentation de l'efficacité et de la vitesse des transports a conduit à une augmentation de la distance à parcourir pour rejoindre son travail augmentant ainsi la consommation énergétique nécessaire pour se rendre à son travail. C'est l'étalement urbain.
- Une meilleure isolation du logement conduit la plupart du temps les propriétaires à augmenter la température de leur logement pour des raisons de confort (rendu économiquement accessible). L'économie d'énergie constatée est alors inférieure à l'économie attendue.
- Le numérique illustre également l'effet Rebond. Nous avons connu récemment l'arrivée de la fibre et de la 4G pour accéder plus rapidement à Internet. Nous aurions dû pouvoir passer moins de temps à « attendre » le chargement des pages. Le constat est sans appel, le temps passé sur Internet a explosé avec la généralisation du streaming (lecture de vidéos). Le coût énergétique et économique a significativement augmenté pour chacun.

Avoir conscience de l'existence de l'effet Rebond est primordial pour aborder la transition énergétique. En effet, le discours d'une partie de nos politiques et média fait appel à l'innovation technologique future pour résoudre nos problèmes actuels. Il y a de bonnes raisons de se méfier de ce discours. Certes, c'est un discours rassurant et déculpabilisant, mais il fait deux hypothèses loin de se réaliser :

- Nous trouverons une solution à nos problèmes,
- Nous neutraliserons l'effet Rebond pour bénéficier pleinement de l'innovation.

Pour illustrer le caractère incertain d'une *future solution technologique*, on peut rappeler que la première centrale nucléaire est rentrée en service le 20 décembre 1951, soit il y a plus de 70 ans. Le problème de la gestion des déchets était identifié, les promoteurs de cette technologie étaient persuadés qu'une solution verrait le jour pour traiter les déchets radioactifs. A ce jour, il n'existe toujours pas de solution industrielle et nous envisageons de les enterrer.

Si l'on est optimiste sur la capacité de l'humain à trouver des solutions technologiques à nos problèmes, encore faudra-t-il encadrer son usage et éviter ainsi l'effet Rebond contreproductif.

Notre société libérale devra accepter un interventionnisme de l'Etat si elle veut sortir de l'ornière et chaque citoyen a son rôle à jouer à travers son vote, un engagement militant ou tout simplement en coopérant. Les bisontins ont montré leur volontarisme sur la question des déchets, il y a motif à être optimiste.

Low-tech vs High-tech ?

Notre société a sacralisé la technologie, celle-ci est partout ; dans notre main (le smartphone), dans notre maison (la domotique), dans beaucoup de métier (l'ordinateur). A travers les capteurs, elle a également gagné nos loisirs et la gestion de notre santé.

Notre Président, en comparant les français refusant l'arrivée de la 5G à des Amish incarne parfaitement cette technophilie.

Définissons les termes :

High-tech : techniques considérées comme les plus avancées à une époque donnée.

Low-tech : produits intégrant dans leur conception une exigence de durabilité forte et de résilience collective.

Ces deux termes ne s'opposent pas. Le premier met en avant l'innovation technologique, comme l'écran tactile en son temps. Le second désigne un produit permettant à son propriétaire d'être libre de *faire durer* un appareil en le réparant, on parle également d'éco-conception.

Le vélo est un bon exemple de low-tech. Chacun est en capacité de l'entretenir ou de se faire aider pour l'entretenir sans devoir en acheter un neuf parce qu'un pneu est percé !

(*cf opération un printemps à vélo de GBM*)

Lien avec le climat ?

Premier lien évident : sur la même période, un smartphone low-tech peut suffire, en remplaçant sa batterie, quand les smartphones high-tech compacts et fragiles devront être remplacés plusieurs fois car la batterie n'est pas remplaçable ou que la vitre est cassée car il est tombé. Or fabriquer plusieurs téléphones consomme plus d'énergie que de fabriquer un téléphone et plusieurs batteries.

Autre lien moins évident : plus la technologie évolue, plus l'objet est complexe, plus il utilise d'éléments métalliques différents et plus il est difficile à recycler.

Or l'industrie extractive minière est extrêmement énergivore, consommatrice d'eau, polluante et génératrice de conflits sociaux et d'exploitation humaine. Puiser dans le sous-sol la matière première nécessaire a donc de multiples effets négatifs, aussi bien sur le climat que sur les populations et l'accès à l'eau.

Il ne s'agit pas de condamner le high-tech, mais de prendre conscience des impacts de notre consommation et de savoir faire preuve de discernement technologique. Les robots de chirurgie représentent une vrai avancée pour la santé humaine, mais peut-on en dire autant d'un réfrigérateur bardé de capteurs, disposant d'un écran tactile, qui vous envoie la liste des courses sur votre smartphone ? C'est encore vous qui faites à manger et qui ouvrez tous les jours la porte pour vous servir ...

Ecologie de l'offre vs écologie de la demande

L'écologie de l'offre est une évolution du système consumériste qui intègre des réalités matérielles. La manière dont s'opère le passage du véhicule thermique au véhicule électrique montre que les constructeurs cherchent, non sans difficultés, à proposer un produit équivalent. La posture du consommateur peut être résumée ainsi :

Je veux pouvoir continuer à rouler avec une voiture 4 places, sécurisante, confortable et ayant une grande autonomie.

L'écologie de la demande renverse le système. Elle interroge les besoins et cherche la réponse optimale. La posture du consommateur pourrait être résumée ainsi :

Quels sont mes besoins de transport ?

Il est alors possible d'ouvrir la réponse à d'autres organisations de société en développant un déplacement collectif efficace ou un moyen de locomotion individuel, quand cela est incontournable, plus économe en énergie (quadricycle très léger).

Cette deuxième posture pousse un peu plus loin le concept de *consomme-acteur*, concept selon lequel l'industrie change sa façon de produire en fonction de la manière dont les consommateurs orientent leurs choix de consommation. On retrouve ici le modèle darwinien : *A la fin, seuls restent ceux qui se sont adaptés*.

Pourtant Darwin avait accordé autant d'importance à la coopération qu'à la compétition dans son modèle de la sélection naturelle. Or cette deuxième voie suppose justement une coopération entre les acteurs pour apporter la meilleure solution à un besoin identifié.

L'entropie

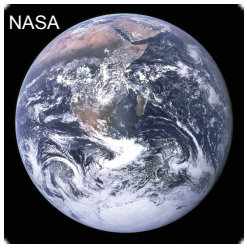

Il ne faut pas confondre l'entropie, qui est une mesure du désordre, et anthropique, l'adjectif qualifiant un résultat obtenu par la main de l'homme.

L'entropie est un concept permettant de décrire l'évolution d'un système comme la planète Terre.

Pour bien appréhender la loi naturelle sous-jacente, prenons un exemple très concret :

« Il pleut et vos enfants ne peuvent pas aller jouer dehors. Vous avez la chance d'avoir une salle de jeux (votre salon ferait également l'affaire). Vos enfants passent l'après-midi à jouer ; lego, playmobil, jeux de société, kapla... »

Que constate-t-on ? La pièce initialement bien rangée ne l'est plus du tout à la fin de l'après-midi. *SPONTANEMENT*, le désordre augmente. C'est une loi de la physique !

« *Oui, mais ... après je les fais ranger ! »*

Certes, en apparence, le désordre aura diminué. Mais à y regarder de plus près, vous aurez dépensé beaucoup d'énergie pour obtenir que tout retrouve sa place. Cela se traduira sans doute par une montée en température de votre corps et de la pièce du fait de l'énergie que vous aurez dû déployer.

Que ce soit pour créer de l'ordre ou du désordre, on constate dans les deux cas qu'il y a eu un dégagement de chaleur, comme en atteste la chevelure de vos bambins qui se sont bien amusés.

L'entropie peut aussi être envisagée sous cet angle : *l'énergie est vouée à se dégrader*. La chaleur étant sa forme la plus dégradée.

On retiendra deux conséquences de ce principe physique :

- Spontanément, le désordre augmente (à l'origine du phénomène de diffusion),
- Toute évolution d'un système s'accompagne d'une dégradation de l'énergie sous forme de chaleur.

Quelles sont les conséquences concrètes ?

L'augmentation du désordre est à l'origine de la pollution. On le constate avec le trafic routier, les gaz libérés par la combustion du carburant gagne toute l'atmosphère. De la même façon, l'accident de Tchernobyl ou de Fukushima a conduit à des retombées radioactives en tout point du globe. Dans un autre registre, le 11 août 1901, la distillerie Pernod est gagnée par un incendie. Les cuves d'absinthe sont alors vidangées dans le Doubs. A l'œuvre, l'entropie a conduit le composé aromatique de l'absinthe à se diffuser jusqu'aux narines des habitants en aval de la source de la Loue établissant du même coup l'origine de l'eau alimentant la source de la Loue.

La société moderne valorise l'hyperactivité. Les activités sportives et culturelles ou les voyages sont autant de marqueurs d'une vie *bien remplie*. L'entropie est implacable, *s'agiter* conduit à une augmentation de la chaleur. Or si la chaleur ne peut s'évacuer (vers l'espace dans le cas de la Terre), la température augmente.

L'augmentation de la température moyenne observée à la surface de la Terre depuis 1977 (voir écho de décembre 2021 page 12) montre que l'activité humaine produit un surplus de chaleur que la Terre ne peut totalement libérer dans l'espace.

Les causes de ce déséquilibre sont relativement bien identifiées : le pétrole, qui est un réservoir d'énergie chimique, en brûlant (dans les moteurs et les chaudières) conduit à une production excessive de chaleur qui perturbe l'équilibre thermique qui semblait exister jusque là.

En conclusion

Si l'on passe au crible des lois de la nature notre façon de mener nos existences, il est urgent de réhabiliter la sieste et la rêverie. C'est bon pour nous et c'est bon pour la planète !

Au-delà de la plaisanterie, il y a matière à méditer. Notre hyperactivité moderne nous conduit peut-être au confort, mais au regard de la consommation d'antidépresseurs en France, on peut légitimement se poser la question du bonheur qu'elle nous apporte. Pour quelques centaines d'euros, vous pouvez passer un week-end à Porto ou Marrakech. Certes, vous en reviendrez dépaysés, mais à quel prix pour le climat ! A contrario, une partie de cartes ou un jeux de société entre amis apporte beaucoup humainement sans effet sur le climat. Ce sont les petits bonheurs simples du quotidien.

Marius, La partie de carte, Marcel PAGNOL (1931)

https://www.lesoir.be/

Mobilité dans le Grand Besançon Métropole (GBM)

Le seuil symbolique des 2 € par litre de carburant, franchi récemment, est venu nous rappeler que nous sommes entrés de plein pied dans une nouvelle ère d'un point de vue de la mobilité. Les habitant·e·s de GBM ont la chance d'avoir accès aux services Ginko assurés par l'entreprise Keolis Besançon et en partie subventionnés par la collectivité.

L'offre de services combine les TER, le tram, les bus, les cars, les vélos, le covoiturage, le réseau de parkings relais et Citiz (autopartage).

• *TER :*

Les abonné·e·s Ginko, peuvent voyager dans le train avec la carte *Ginko Mobilités*, chargée d'un PASS Abonnement en cours de validité.

Important

La carte *Ginko Mobilités* chargée d'un PASS Abonnement est uniquement valable pour des trajets TER au départ et à destination d'une gare sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

Pour les habitants de Grandfontaine, les gares les plus proches sont Montferrand-le-Château et Dannemarie-Sur-Crète.

• *Tram :*

➡ 2 Lignes parcours Besançon : T1 *Hauts du Chazal <> Chalezeule* et T2 *Hauts du Chazal <> Gare Viotte* (***fréquence élevée*** un tram toutes les 6 à 10 minutes).

• *Bus :*

➡ 4 Lignes *LIANE (L3 à L6)* avec une ***fréquence élevée*** un bus toutes les 6 à 10 minutes,

➡ 6 Lignes urbaines (L7 à L12) avec un bus toutes les 15 à 20 minutes (20 à 30 minutes le samedi),

➡ 5 Lignes urbaines (L20 à L24) avec un nombre plus limité de trajets et sur appel.

• *Car :*

➡ 2 Lignes périurbaines régulières (dont horaires à réserver) passant à Grandfontaine :

◉ Ligne 55 : « Boussières <> Micropolis » assure la desserte des rues du lavoir, de l'église et chemin des Corvées à destination du pôle d'échanges Micropolis à Besançon.

◉ Ligne 56 : « Osselle-Routelle <> Micropolis » assure la desserte rue du Crot, Grande rue, chemin de Velesmes et route de Besançon

Nouveauté : Ligne 56 et Diabolo 128 : nouvel arrêt « Les Vergers » route de Torpes.

Certains horaires sont à réserver la veille avant 18h par téléphone au 03.70.27.71.60 ou sur https://www.ginko.voyage/.

➡ 3 Lignes scolaires Diabolo :

◉ Ligne D114 permet une liaison directe avec le collège de secteur Voltaire à Besançon

◉ Lignes D220 et D221 permettent également de relier le collège Cartannaz à Pirey.

• *Vélo :*

Ginko propose à la location des vélos à assistance électrique de qualité avec les caractéristiques suivantes : moteur central pédalier avec 4 niveaux d'assistance, autonomie de 80 à 100 km, antivols et autres accessoires.

Tarifs : 1 mois pour 50 € (25 € pour les abonné·e·s) ; 3 mois pour 100 € (50 €/ab.) et 12 mois pour 240 € (120 €/ab.) - caution de 600 €. L'accès aux Ginko VéloParks est offert et inclus pour toute location.

• *Ginko Voit' : le covoiturage*

Partagez tous vos trajets sur l'App Ginko Voit'.

Trajets domicile-travail, pour aller en cours, pour aller en soirée, le dimanche... Partagez tous vos trajets.

➡ conducteur : mes trajets sont récompensés

➡ passager : mes trajets sont gratuits

Plus de détails : https://www.ginko.voyage/ginkovoit/

• *Pour prendre le TGV :*

➡ Gare Viotte : Sur réservation, le bus Ligne G (Ginko Gare) depuis n'importe quel arrêt dans Besançon,

➡ Gare Franche-Comté TGV : 4 Lignes Proxi TGV 1 à 4

◉ Ginko Proxi TGV 1 : *Besançon (Temis) <> École-Valentin <> Miserey-Salines <> Gare Besançon Franche-Comté TGV*

◉ Ginko Proxi TGV 2 : *Châtillon-le-Duc <> Tallenay <> Châtillon-le-Duc <> Gare Besançon Franche-Comté TGV*

◉ Ginko Proxi TGV 3 : *Pirey <> Pouilley-les-Vignes <> Pelousey <> Les Auxons <> Gare Besançon Franche-Comté TGV*

◉ Ginko Proxi TGV 4 : *Palise <> Venise <> Vieilley <> Merey-Vieilley <> Bonnay <> Devecey <>*

Chevroz <> Cussey-sur-l'Ognon <> Geneuille < > Gare Franche-Comté TGV

• *Parkings Relais*

Mode d'emploi : Pour les abonné·e·s Ginko et les voyageurs occasionnels, même fonctionnement !

P+R *'Hauts du Chazal'*, *'Temis'*, *'Vesoul'*, *'Micropolis'*, *'Fort Benoît'* et *'Ile-de-France'*

J'entre dans le Parking Relais de mon choix ; la barrière s'ouvre automatiquement ; je me gare.

Je rejoins ma destination en bus et/ou en tram, en utilisant mon PASS Abonnement Ginko ou un PASS Voyages.

Pour sortir du P+R, je me rends à la sortie et présente ma carte Ginko Mobilités ou ma carte Voyages, que j'ai validée durant la journée : la barrière s'ouvre.

• *Citiz (autopartage)*

Il est possible d'accéder à un réseau de voitures en autopartage (l'abonnement à Citiz est gratuit pour les abonné·e·s annuel·le·s) accessible 7j/7 et 24h/24.

- ➡ Des nombreuses stations à travers la ville
- ➡ Le choix du modèle de voiture
- ➡ La possibilité de réserver pour une heure ou plus

Comment en profiter ?

1) Rendez-vous en Agence Ginko Mobilités, muni·e d'une pièce d'identité, d'une photocopie du permis de conduire recto-verso et du contrat de souscription Ginko + Citiz (facultatif, à remplir en avance pour gagner du temps en boutique)
2) Une fois votre dossier enregistré, vous aurez accès sous 48h aux services Citiz avec votre carte Ginko Mobilités
3) Rendez-vous dans l'une des stations Citiz !

• *Services à la demande*

- ➡ Ginko Access : Service dédié aux personnes à mobilité réduite (disponible 7j/7, toute l'année sauf le 1er mai ; de 7h à 21h du lundi au jeudi et les dimanches et jours fériés ; de 7h 23h le vendredi et le samedi
- ➡ Ginko Hôpital : Un bus uniquement sur réservation pour arriver à l'Hôpital J. Minjoz à 6h15 ; chaque dimanche et jours fériés, y compris le 1er mai ; départ du Centre Commercial Chalezeule à 5h39
- ➡ Ginko Cliniques : Pôle Temis <> Clinique St Vincent <> Pôle Micropolis <> Polyclinique de Franche-Comté ; Un bus uniquement sur réservation pour rejoindre les cliniques de Besançon les dimanches et jours fériés, entre 11h et 19h, sauf le 1er mai (8 allers et retours).

Projet voirie secteur Belle Etoile (voir page 18)

Grand Besançon Métropole

Commune de Grandfontaine
Requalification de la Route de la Belle Etoile
Coupes types

INFRASTRUCTURES V.R.D. ENVIRONNEMENT GENIE CIVIL PAYSAGE SPS
B.E.J
L'INGENIERIE COMTOISE
Siège Social : 40, rue R. Perlinsky - 25400 AUDINCOURT
Agences : B.E.J Territoire 6 av. des Usines - Bâtiment 12 - 90000 BELFORT
B.E.J L'INGENIERIE COMTOISE 2 r. de la Croix de Mission - 25660 SAÔNE
tél / fax : 03 81 41 95 40 ingenieriscomtoise@bejsas.com
Des professionnels de l'Ingénierie à votre service depuis 1976

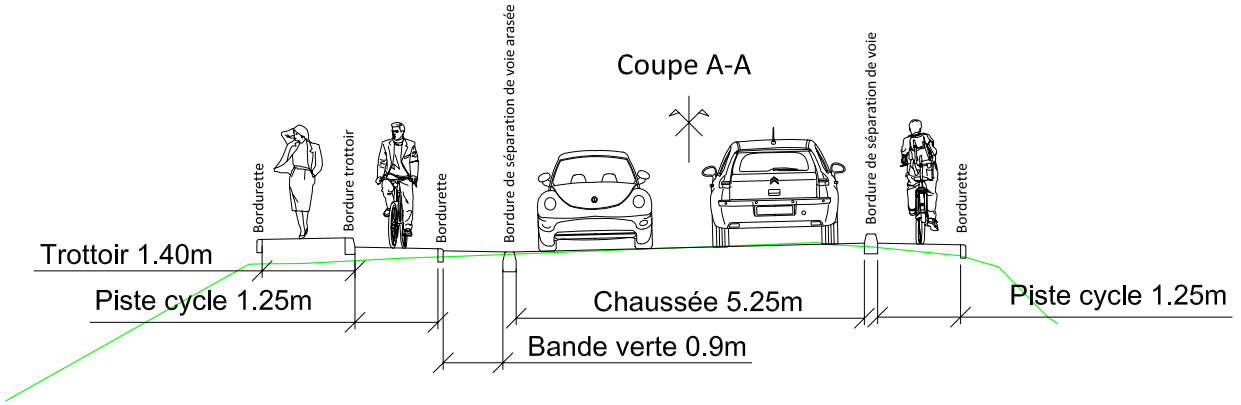

Expression libre

Liste ***AGIR avec les Grandifontains***,

M. LECOMTE Serge, M. TAILLARD Jim, Mme OBERSON Samira, M. SKANA Eridan.

N.D.L.R. : La liste AGIR avec les Grandifontains n'a pas fourni de texte pour ce numéro.

Liste majoritaire ***Bien être à Grandfontaine***,

Malgré la satisfaction d'être en vacances sous un grand soleil estival, des nuages de contrariété sont venus assombrir notre sérénité jusqu'à Grandfontaine : chaleur étouffante, risques d'incendie, épisodes violents de pluie et de vent, végétation de détresse hydrique, limitation des usages de l'eau... Sans parler de l'actualité nationale et internationale. C'est dans ces moments que l'on ressent la nécessité d'être responsables et solidaires. Ce sont ces valeurs que défend bien sûr la liste *Bien-être à Grandfontaine*.

Notre sens des responsabilités se retrouve dans la gestion des biens communs (rénovation de l'école, entretien de la forêt et du ruisseau, réhabilitation des voies de circulation, marquages au sol...), la maîtrise des comptes publics, la prise en compte des attentes des habitant·e·s (organisation de temps de convivialité, gestion de la vitesse et du stationnement, proposition de nouveaux services...).

Notre sens de la solidarité s'incarne dans des manifestations comme *Octobre rose*, dans nos actions intergénérationnelles, dans notre travail de mise en accessibilité, dans notre appui à la vie associative, dans notre soutien aux plus démuni·e·s.

Nous mettons aussi en avant notre envie de mieux communiquer avec vous sur des informations pratiques et utiles, sur les événements festifs ou conjoncturels, sur des sujets majeurs comme le réchauffement climatique ou la notion d'Anthropocène, sans oublier notre histoire, avec des liens et des références pour aller plus loin.

Et nous incitons bien sûr chacun à faire œuvre civique en participant à la vie locale et en réfléchissant à ses pratiques et modes de vie en ces temps de changements climatiques. Vous avez des élu·e·s qui vous ressemblent et qui demeurent au quotidien à votre service.

Avant de se quitter

TRAVAUX - Belle Etoile (voir page 16)

Grand Besançon Métropole et les communes de Franois et Grandfontaine ont décidé d'aménager la Route de la Belle Etoile. Les objectifs de cette opération sont principalement :

- la prise en compte des déplacements cyclables et piétons ;
- le réaménagement de la voirie ;
- la gestion des eaux pluviales de voirie.

Nous vous informons que ces travaux doivent démarrer au cours du troisième trimestre 2022.

Aussi afin de vous présenter d'une part les principes d'aménagement retenus de ce projet et d'autre part de vous exposer l'organisation prévue des travaux, nous vous invitons à une réunion d'information en présence des élu·e·s et des services concernés, le :

6 Septembre 2022 à 19 h 00

à la salle des associations 2, rue de l'Eglise à Franois.

Nous comptons sur votre présence.

Nouvelle procédure de changement de nom de famille

Depuis le 1er juillet 2022, la procédure permettant à une personne majeure de changer de nom de famille a été simplifiée.

Il convient d'effectuer une simple déclaration à l'état civil, sans aucune justification.

La personne pourra choisir de porter le nom de sa mère, de son père ou les deux, ou d'en inverser l'ordre lorsque cette possibilité avait déjà été utilisée à la naissance.

Un parent pourra aussi ajouter son nom, à titre d'usage, à celui de son enfant, en informant l'autre parent. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord sera nécessaire.

En pratique, le déclarant doit remplir un formulaire à la mairie de son lieu de naissance ou de son domicile.

Avant d'enregistrer ce changement, l'état civil laissera un mois de délai au demandeur, qui devra se présenter de nouveau en mairie pour confirmer cette décision.

Attention, cela ne sera possible qu'une seule fois dans sa vie.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter la circulaire du gouvernement *Circulaire du 3 juin 2022 de présentation des dispositions issues de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation*, qui présente la procédure et les différentes situations possibles.

Mesure de la satisfaction des usagers des services de l'eau potable et de l'assainissement

Dans le cadre de la certification Qualité Sécurité et Environnement du Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole, une enquête de satisfaction des usagers est réalisée tous les 3 ans. Ainsi, entre le 12 et le 30 septembre prochain, la société *Ensome Effitel*, retenue à l'issue d'un appel d'offres, procédera à des sondages par téléphone et/ou par courriel auprès d'un panel de 2.000 usagers répartis sur l'ensemble des 68 communes où GBM est autorité organisatrice, que le service soit exploité par un délégataire (Gaz et Eaux, SAUR ou Véolia) ou par la régie de GBM.

L'objectif est de connaître le degré de satisfaction des usagers sur un certain nombre de points, qui vont du prix de l'eau à la connaissance du mode de gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement, en passant par la qualité des prestations rendues aux usagers et leurs attentes à venir.

L'analyse des résultats de cette enquête permettra d'identifier les insuffisances éventuelles, et de mettre en œuvre une politique d'amélioration du service.

Vie pratique

Heures d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h45

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone secrétariat : 03.81.58.56.57
Site web : www.grandfontaine.fr

Permanence des élus municipaux :

tous les samedis de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous.

Affichage des comptes rendus du conseil municipal :

- ✓ Mairie (sur le mur côté droit)
- ✓ *Place de la Bascule* (au début de la *Rue du Crot*)
- ✓ *Les Pépinières* (à l'entrée du lotissement)
- ✓ *La Belle Etoile* (Lotissement *l'Orée du bois*)

Ouverture de la bibliothèque, 1 rue de la Mairie :

Lundi et mardi de 17h à 18h15, mercredi de 10h à 12h, et samedi de 11h à 12h

Pendant les vacances scolaires, seules les permanences du lundi et samedi sont assurées

Fermeture du mois d'août.

Ouverture de la Poste de Montferrand :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 9h à 12h

Permanences des infirmières de Grandfontaine :

Sans rendez-vous, tous les mardis matin de 7h à 10h (sauf en période de vacances scolaires)

Tel : 03.81.61.23.38

Travaux bruyants :

Les tondeuses à gazon et travaux bruyants sont autorisés :

- Les jours ouvrables :

de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**

- Les samedis :

de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

- Les dimanches et jours fériés :

de **10h à 12h**

Brûlage :

Il est rappelé que le recours au **brûlage de matière végétale** (herbe et déchets de taille) ainsi que de tout autre matériau est **strictement interdit** quelque soit la période de l'année.

Déchetterie de Thoraise :

Lieu-dit *Le Chânet* 25320 Thoraise Tel/fax : 03.81.56.51.05 (elle se trouve à l'entrée du village de Boussières en venant de Thoraise)

Attention : la déchetterie est fermée tous les 1er jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts (le 1er mardi du mois pour celle de Saint Vit)

OUVERT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50, le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été).

Les habitants de Grandfontaine ont accès à toutes les déchetteries du Grand Besançon

L'Echo du lavoir - Bulletin municipal de Grandfontaine
Directeur de la publication : Henri BERMOND, Maire
Rédacteur en chef: Christophe RAVEL

Ont participé à ce numéro : *Clément AYMONIER, Christian BENOIT, Nicolas BOUSQUET, Angelina HUOT, Dorothée LAVAUX, Joëlle LELIEVRE, Christophe RAVEL et Henri BERMOND*

Feu d'artifice du 13 juillet 2022

La météo clémente cette année a permis la réussite de la soirée du 13 juillet dernier.

Les feux d'artifice sont tirés une année sur deux dans notre commune (et l'autre année à Montferrand-le-Château).

La soirée a commencé à 19h30 au stade, avec buvette, restauration et musique.

A 22h, des lampions ont été distribués aux enfants à la place de la Bascule. Une animation appréciée par les enfants qui sont descendus au stade avec leurs lampions éclairés.

A 22h30, le feu d'artifice a été tiré, offrant un beau spectacle pour petits et grands.

La soirée s'est poursuivie en musique jusqu'à minuit, avec du monde sur la piste de danse ! Une très belle soirée dans une super ambiance !